

## L'enrichissement de la langue et le rôle de l'État, vus à travers le regard croisé de la lexicographie et de la terminologie institutionnelles (vers une évaluation, 1970-2012)

Cette étude a trait à deux aspects, complémentaires, du développement de la langue. D'une part, la description des rôles de l'État dans le développement du français scientifique et technique, en France, à la fin du XX<sup>e</sup> s. et au début du XXI<sup>e</sup> s. D'autre part, un aspect trop rarement pris en compte : l'évaluation de cet enrichissement de la langue, l'analyse de son succès et de l'implantation terminologique et néologique. Le premier point sera traité dans les parties 1 à 4, et le second, une expérience nouvelle que la Catalogne partage avec la France, dans la partie 5.

Nous présentons un cheminement ayant mené de la lexicographie générale à la terminologie officielle, de la réalisation du dictionnaire de langue générale *Trésor de la langue française* au processus d'enrichissement de la langue française, processus dont les réalisations paraissent régulièrement au *Journal officiel de la république française*. Il importe de rappeler d'emblée le triple cadre institutionnel dans lequel prennent place ces activités. En effet, l'État se préoccupe amplement de la langue : des lois et d'autres textes officiels concernent périodiquement son statut. Citons la Loi Toubon, ou l'ajout à la Constitution, en 1992, de l'Article 2 (« La langue de la République est le français »). Une lexicographie institutionnelle est bien installée, avec le *Dictionnaire de l'Académie* (1<sup>e</sup> éd. 1694, 9<sup>e</sup> éd. 1992-) et le *Trésor de la langue française*. Une terminologie et une néologie officielles sont par ailleurs bien actives : leurs modes de fonctionnement ont été précisés par le « Décret Juppé » (3 juillet 1996). Un rôle primordial est accordé à l'Académie au sein des Commissions de terminologie et de néologie, alors qu'elle y tenait depuis 1986 un rôle informel et consultatif. Trois instances nationales sont représentées dans l'ensemble que nous décrivons : le CNRS, l'Institut de France et le Ministère de la Culture. Ce dernier, par l'action de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), gère la bonne marche des commissions de terminologie et de néologie.

Pour souligner les liens qui soutiennent les activités en question, nous traiterons successivement de divergences (1) et de convergences (2) entre lexicographie et terminologie institutionnelles; nous nous demanderons ensuite qui sont les acteurs de « l'enrichissement de la langue » en France aujourd'hui, et sous quelle forme ils agissent (3); il semble important d'analyser, relativement aux positions et activités étudiées, l'attitude adoptée envers l'écrit : cette dernière pourrait être caractéristique de certains choix (4). Tous efforts confondus, l'important aujourd'hui est d'arriver à

mesurer la portée des efforts fournis, et à évaluer les résultats obtenus. Un modèle contrastif de recherche est précisément mis sur pied en Catalogne, ce qui permet d'organiser une expérience conjointe entre la France et la Catalogne, pour l'évaluation de l'implantation (5).

## 1. Divergences entre lexicographie et terminographie institutionnelles

Les terrains d'analyse sont ici la lexicographie générale, avec l'étude de la langue générale, en opposition relative avec celle des langues de spécialité, destinée à décrire les domaines de spécialité.

Les fonctions des ouvrages concernés divergent. Pour le *TLF*, dictionnaire de la langue générale, il s'agit de la description des usages dans leurs variétés, en prenant en compte la phraséologie, les contextes, les éléments variationnels du discours. Le *Dictionnaire de l'Académie*, qui cherche à 'fixer' l'usage qu'il atteste, c'est-à-dire le 'bon usage', est, pour sa part, normatif. Quant aux répertoires terminologiques, ils décrivent les usages spécialisés, et tendent à une certaine stabilisation des relations concept-terme et terme-concept, et surtout à une forme de biunivocité. En cela, ils ont naturellement une valeur prescriptive ; de plus, leurs choix tiennent parfois lieu de recommandations, et cela relève alors du domaine prescriptif.

Les ressources sur lesquelles s'appuient ces secteurs de la recherche et de l'expertise lexicographiques ou terminologiques sont elles aussi de nature différente selon les buts recherchés. Par exemple, un dictionnaire de langue générale tel que le *TLF* puise ses données dans les textes, dans un corpus textuel tel que Frantext, ainsi que dans les dictionnaires disponibles. Le *Dictionnaire de l'Académie* procède différemment et s'en remet aux experts cultivés que sont les académiciens eux-mêmes, et à leurs propres usages – qui permettent précisément de déterminer 'le bon usage' (v. Collinot & Mazière 1997, Quemada 1997, Ayres-Bennett & Seijido 2011). Il en va autrement encore du troisième volet, celui des productions terminologiques issues de l'activité des Commissions de terminologie et de néologie : ce sont les expériences et les expertises des spécialistes des domaines étudiés qui constituent dans ce dernier cas les sources de données à exploiter. Ces expériences et expertises sont enrichies d'informations dues à des linguistes, des traducteurs, des terminologues participant aux travaux. Certains fournissent des données textuelles évocatrices des sens et emplois des concepts et termes à l'étude, que ce soit des extraits de dictionnaires ou de bases de données terminologiques, ou des données issues de l'internet<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> C'est, pour une grande part, ce qui incombe, depuis 1999, à un laboratoire du CNRS, le laboratoire « Histoire des théories linguistiques », dans le cadre d'une convention entre la DGLFLF (ministère de la Culture) et ce laboratoire, qui est implanté dans l'université Paris Diderot, les travaux étant placés sous la responsabilité de Danielle Candel.

Ces terrains d'activité diffèrent donc entre eux, et les données fournies, comme celles exploitées à la source, également. Mais les frontières entre les trois types de milieux analysés sont-elles si rigides ? Elles ne peuvent l'être, car les chercheurs et leurs produits ne sont pas eux-mêmes cloisonnés.

## 2. Rapprochements entre lexicographie et terminologie institutionnelles

Nous montrerons ici quelques indices d'influences réciproques entre l'Académie française, l'entreprise du *Trésor de la langue française* et les commissions de terminologie. Quelles sont les influences ayant joué respectivement sur le *TLF*, les travaux des commissions de terminologie et le *Dictionnaire de l'Académie* ?

### 2.1. Des influences sur le *Trésor de la langue française* (TLF)

Le *TLF* cherche à attester le maximum d'usages recueillis à partir de données écrites.

#### 2.1.1. Influences du *Dictionnaire de l'Académie* sur le *TLF*

Le *Dictionnaire de l'Académie* a joué un rôle important dans la rédaction du *Trésor de la langue française*, dictionnaire des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s., de nature philologique. Des attestations de la 8<sup>e</sup> édition (1932, 1935), étaient parfois les seules disponibles pour illustrer des expressions toujours bien en usage à la fin du XX<sup>e</sup> s. : sous *HEM* (ou *HUM*), ce mot invariable, généralement répété, employé « pour attirer l'attention ou signaler discrètement sa présence à qqn », on lit : « *Hem, hem venez par ici* (Ac. 1935) ». Plus encore que des signes d'une influence indéniable, un tel emprunt est typique de ces tournures d'usages courants, oraux, qu'offrait le *Dictionnaire de l'Académie*, et qui pouvaient manquer par ailleurs aux rédacteurs du *TLF*.

#### 2.1.2. Influences des Commissions de terminologie sur le *TLF*

Les commissions de terminologie et de néologie de la première période, de 1970 à 1996, ont à leur tour marqué le *TLF*. L'influence s'exerce ici pour la période contemporaine du vocabulaire décrit. Le *TLF* atteste sous 'hardware' : « L'arrêté du 29 nov. 1973 rel[atif] à l'enrichissement du vocab[ulaire] de l'informat[ique] (*J.O.* du 12 janv. 1974) recommande expressément l'utilisation de *matériel* au lieu de *hardware* » ou sous 'sponsoring' : « L'arrêté du 24 janv. 1983 recommande l'usage de *parrainage* pour éviter *sponsoring* (*J.O.* du 18 févr. 1983) ». Le *TLF* reprend donc à son compte des choix et recommandations des commissions officielles de terminologie.

## 2.2. Des influences sur les Commissions de terminologie

### 2.2.1. Influences du *TLF* sur les Commissions de terminologie

Le *TLF* est lui-même utilisé dans les commissions de terminologie, au titre des dictionnaires de langue générale, qui s'adjoignent à des ensembles de dictionnaires spécialisés, de bases de données terminologiques, de dictionnaires en ligne, et de

divers contextes recueillis sur l'internet, tous relatifs à des termes en cours de traitement dans les commissions.

### 2.2.2. Influences du Dictionnaire de l'Académie et de l'Académie elle-même sur les Commissions de terminologie

Le *Dictionnaire de l'Académie* et les recommandations qui le sous-tendent semblent exercer une influence permanente sur les travaux en cours dans les commissions de terminologie et de néologie. Il convient toujours de rappeler à ce sujet cette citation de Maurice Druon, dans la *Préface à la neuvième édition du Dictionnaire* :

Nous ne donnons entrée, parmi les termes techniques, qu'à ceux qui, du langage du spécialiste, sont passés par nécessité dans le langage courant (...). Nous ne faisons place aux mots étrangers qu'autant qu'ils sont vraiment installés dans l'usage, et qu'il n'existe pas déjà un honnête mot français pour désigner la même chose ou exprimer la même idée. (1986)

Un exemple peut être cité à ce sujet, à propos du terme 'nomination'. On lit dans le *Dictionnaire de l'Académie* (9<sup>e</sup> éd.), au sujet de l'article 'nomination' :

Aucun verbe français autre que *Nommer* ne correspondant à *Nomination*, on s'interdira d'employer l'américanisme *Nominer*.

Certes cet article du *Dictionnaire de l'Académie* est paru dans les *Dossiers administratifs du Journal officiel de la République française* en 2004 seulement, alors que les commissions de terminologie avaient décidé dès 1983, comme le rapporte le *Journal officiel* en 2000, que

« le terme « sélectionné », du domaine de l'audiovisuel, et qui a pour définition « Retenu comme candidat pour un prix ou une distinction », a aussi pour synonyme « nommé », et que « [l]e terme « nominé », qui a pour « équivalent étranger » « nominated (en) », est à proscrire »,

mais nous avons tout lieu de penser que l'influence de l'Académie devait déjà se faire sentir.

Le devoir de réserve ne nous permet pas d'évoquer les comptes rendus de réunions émanant des commissions de terminologie et de néologie ni les procès-verbaux de séances, ni, à fortiori, les nombreux autres échanges auxquels nous participons. Les règles régissant la première génération des commissions de terminologie devaient être moins rigides puisque dans Depecker (2001) l'auteur accorde une grande part de son travail à l'apport de témoignages des commissions. Des avis de l'Académie française et en particulier de la commission du *Dictionnaire de l'Académie*, consultés dès cette époque, y sont rapportés, comme son refus de se pencher sur les « termes techniques » ou sa préférence pour des anglicismes bien implantés aux dépens de néologismes (comme « logiciel » pour l'anglais « software », d'abord refusé car jugé « défectueux »). On y trouve aussi la mention de « contradictions » de la part de l'Académie et sa « fausse interprétation de termes souvent très techniques » (p. 450), ou la reconnaissance de ses erreurs (p. 456) ; c'est peut-être ce qui a incité les commissions à « pass[er] parfois outre à ses avis » (p. 459).

Mais cette influence de l'Académie est sans doute en croissance. Ainsi, l'avertissement à la 9<sup>e</sup> éd. du *Dictionnaire* annonce, par la main de Maurice Druon, l'introduction de

remarques normatives, bien visibles, qui proscrivent les expressions, constructions ou utilisations le plus agressivement fautives et dont on peut craindre qu'elles ne s'installent dans le mauvais usage (1992)

et cette réaction à ce qui est considéré comme étant 'fautif' est sans aucun doute en lien avec celle qui est observée dans ces réunions du processus d'enrichissement de la langue française. Depuis 1996, en effet, un rôle primordial est accordé à l'Académie française, un rôle peut-être même croissant, comme l'est le respect que les membres des commissions lui vouent, anticipant parfois même ses réactions, ou les outrant. Le terme de 'patch' ayant été un jour nécessaire pour une définition, les réactions ne se sont pas fait attendre, notamment des réactions d'hypercorrection puisqu'on allait se priver du terme, voire de la définition, pour ne pas contrarier l'Académie – alors même que ce terme est bel et bien attesté dans l'édition du *Dictionnaire* en cours.

### 2.3. Des influences sur le Dictionnaire de l'Académie

#### 2.3.1. Influences du TLF sur le Dictionnaire de l'Académie

Nous avons compris, lors d'échanges avec des personnes liées à l'activité de rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*, que le *TLF* est utilisé pour la rédaction du *Dictionnaire de l'Académie*. Rien d'étonnant à cela, puisque, on le sait bien, tous les lexicographes étudient et utilisent naturellement les travaux et réalisations de leurs prédécesseurs.

#### 2.3.2. Influences des Commissions de terminologie sur le Dictionnaire de l'Académie

L'Académie, consultée par les acteurs des commissions ministérielles de terminologie, avait décidé d'introduire dans la 9<sup>e</sup> édition de son *Dictionnaire* des termes techniques issus des commissions. Plus récemment, elle a catégorisé les remarques normatives introduites dans son *Dictionnaire* (cf. Rey 2011). La 3<sup>e</sup> catégorie est : « Recommander l'emploi d'un mot français à la place d'un mot étranger » : cela est d'abord la fonction des Commissions de terminologie. On lit ainsi que nombre de termes français « doivent être préférés à » leurs homologues « anglais », comme : « BALADEUR » à « *Walkman* », « ÉVEINAGE » à « *Stripping* », « FAC-SIMILÉ » à « *Reprint* », « FINANCEUR » à « *Sponsor* », « LISTAGE » à « *Listing* ».

### 3. Les acteurs de « l'enrichissement de la langue » en France aujourd'hui et leur activité

Nous avons amplement rappelé ailleurs la composition et le type d'activité des commissions de terminologie et de néologie (Candel 2010, 2012), mais il convient d'évoquer ici quelques éléments importants.

#### 3.1. *Les commissions, leur rôle, leurs résultats*

Des membres experts participent à un dispositif bien rodé et dont la méthode est bien expérimentée. Des partenaires collaborent également à ces travaux, parmi lesquels le CNRS, avec le laboratoire 'Histoire des théories linguistiques' (HTL, CNRS, Université Paris Diderot). En 2012, dix-huit commissions spécialisées sont à l'œuvre, et la commission générale se réunit une fois par mois pour évaluer les résultats des travaux, avant que l'Académie française revoie ces derniers et donne son avis. Plusieurs circuits sont parfois nécessaires pour les dossiers à l'étude. Le processus engage ainsi plus de six cent personnes ! Ces acteurs sont censés chercher à « compléter le vocabulaire français », « proposer des termes et expressions nécessaires » avec leurs définitions, et œuvrer en harmonie avec la « nécessité » des créations, la « transparence » des termes, et le respect du « système morphologique et syntaxique du français ». Le 10 juin 2012, nos relevés totalisaient près de 700 termes dans le domaine des sciences et techniques spatiales, près de 500 dans le domaine de l'économie et de la gestion et de la biologie. Comme on pouvait s'y attendre, les substantifs sont de très loin les termes les plus étudiés, suivis des termes en « NAdj » puis en « NdeN », les adjectifs et les verbes restant monnaie rare.

#### 3.2. *Faire dénommer et définir*

Il est clair que l'appréciation des termes et de leurs définitions diffère en fonction du degré de spécialisation de l'usager. Et une activité naturelle pour le linguiste, le lexicographe, le terminologue ne l'est pas forcément pour le non linguiste. L'expert scientifique ou le technicien commence le plus souvent, du moins quand il est familier de la notion traitée, par expliquer l'approche qu'il a lui-même de cette notion, et, le cas échéant, l'usage qu'il a du terme en discussion. Il n'a pas toujours besoin de s'appuyer sur des contextes, contrairement au linguiste, qui, lui, relève volontiers les éléments phraséologiques. Pourtant, il apprécie généralement les données statistiques, tout comme le linguiste lexicographe.

Quant au métalangage, il est d'usage de l'éviter au maximum. Ce fait est sans doute censé permettre des échanges plus aisés, plus transparents entre les différents acteurs en scène. Il apparaît ainsi que le non-linguiste peut être troublé par les termes ou par des notions véhiculées par des termes comme 'traduction', 'définition', 'terme' ou 'mot'.

On revient en effet assez souvent sur la notion de 'définition', dans la mesure, notamment, où il est recommandé de faire une définition en une seule phrase. Et l'on remet régulièrement sur le tapis la question de la réutilisation, possible ou non, de

l'entrée dans la définition. Car si, conformément à une règle lexicographique communément observée, il convient de ne pas réutiliser dans la définition le terme que l'on cherche à définir, il est bien possible, en revanche, dans le cas de termes à plusieurs éléments – situation classique en terminologie –, de réutiliser le premier des éléments du terme complexe. Cette distinction entre 'terme simple' et 'terme complexe' ne peut être véritablement abordée – du moins dans les commissions qui nous sont familières.

Quant à la notion de 'métonymie', elle nous semble, pour l'expérience qui est la nôtre, commencer à avoir une certaine résonance chez l'un ou l'autre de nos interlocuteurs non linguistes.

Mais la notion de 'traduction' reste difficile à analyser et à délimiter, selon nous, dans les cadres qui nous sont les plus familiers, même si le terme est souvent utilisé. En effet, l'activité de 'traduction' y est souvent opposée à l'activité de 'terminologie', la première étant alors assimilée à une activité de vocabulaire général, de langue générale, courante.

### 3.3. *Un exemple de fiche*

L'exemple suivant correspond au cas où l'on cherche simplement à éviter l'usage d'un terme anglais en français: la fiche «orateur principal», publiée au *J.O.* le 19/01/2010, et relevant du domaine «Communication-Relations internationales», a pour définition: «Orateur qui, au début d'une conférence, d'un congrès, prononce une communication exposant les enjeux du débat». L'important était de faire éviter l'«Équivalent étranger» 'keynote speaker' devenu de plus en plus fréquent.

### 3.4. *Implications sociolinguistiques en terminologie officielle – Éléments de variation*

Nous observons, dans le traitement des fiches, des liens très clairs avec les démarches lexicographiques prenant en compte niveaux et registres différents (v. aussi Candel 2010). Une marque d'usage apparue en 2000, 'langage professionnel' (2,5% des fiches en 2010), marque un terme dont il est «peu souhaitable qu'il s'insère dans le langage courant»: sous 'gérance de l'informatique' on lit, en 2007: «*Domaine*: Informatique» et «*Note*: On trouve aussi, dans le langage professionnel, le terme <infogérance>, qui n'est pas recommandé». Des synonymes sont intégrés dans les fiches, ainsi que des abréviations. Des reformulations peuvent avoir lieu: nous avons comptabilisé quarante fiches republiées entre 1997 et 2008, dans douze domaines différents. Quinze entrées et vingt-sept définitions ont ainsi été modifiées.

L'analyse des méthodes lexicographiques et terminologiques conduit finalement à faire apparaître une différence dans les options suivies, qui mérite d'être soulignée: elle concerne l'écrit.

#### 4. Une prudence envers certains écrits qui est peut-être déterminante

Outre la différence entre langue générale et langue de spécialité (respectivement, entre lexicographie et terminologie), c'est le respect de l'écrit qui tient parfois lieu de critère de choix. Le *TLF* définissait en fonction du corpus écrit, et les commissions de terminologie, comme l'Académie, définissent plutôt en fonction de ce que l'on comprend, de ce que l'on s'est fait expliquer, de ce que l'on a compris. Une confiance dans l'écrit s'affiche ici, une certaine défiance de l'écrit semble émerger là. L'influence de l'Académie, dans le parcours menant du dictionnaire de la langue générale des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> s. à la terminologie du XXI<sup>e</sup> s., a changé de nature. D'un côté, le *TLF*, dictionnaire philologique, dictionnaire d'attestations écrites, faisait confiance à l'écrit. Il s'appuyait sur les attestations écrites du *Dictionnaire de l'Académie*. Cette norme de l'écrit faisait foi, et le *TLF* reprenait à son compte l'attestation écrite de l'Académie. D'un autre côté, dans le cadre de la constitution des fiches de terminologie et de néologie du processus officiel décrit, les écrits et les usages disponibles, auxquels on se réfère pourtant, semblent inégalement utilisés, peut-être y accorde-t-on de moins en moins de crédit. Il semble, dans une certaine mesure, que l'on n'ose pas s'en remettre aux usages écrits rencontrés – souvent extraits, il est vrai, de l'internet –. Peut-être aussi est-ce en lien avec le fait que l'Académie, dans son cadre traditionnel, se positionne sur ce qu'il serait bon de dire plus que sur ce qui est déjà attesté dans les usages écrits ? Néglige-t-on l'écrit ? On néglige en tout cas la phraséologie, qui, certes, n'est pas primordiale dans le circuit décrit, contrairement à la définition.

#### 5. Une évaluation du processus d'enrichissement de la langue : mise en œuvre d'une méthode expérimentale pour le français et le catalan

Certes, il est aisé d'indiquer que certains termes sont bien implantés, comme 'covoiturage' ('*car pool*', 1989), 'VTT' ('*mountain bike*', 1990), 'zone euro' ('*euro zone*', 1999), 'puce' ('*chip*', 2000) ou encore 'baladeur' ('*walkman*', 1983), déjà anciens. Mais la question de l'évaluation des résultats des commissions est évoquée de manière récurrente. Une telle évaluation est nécessaire. Des travaux d'implantation ont déjà procuré bien des informations (cf. Delavigne / Gaudin 1994, Thoiron 1994, Depecker / Mamavi 1997, Candel 2002, Montané 2012), mais c'est une étude de grande ampleur qui s'impose désormais, contrastive, qui prenne en compte divers paramètres. Il importe de savoir si le terme officiel s'est bien implanté, mais pour pouvoir l'assurer, il faut vérifier s'il est plus utilisé que ses concurrents, termes déconseillés ou repoussés par les commissions, comme le terme anglo-américain rencontré, ou termes proposés comme synonymes.

Une méthode d'évaluation de l'implantation est en cours de constitution en Catalogne et la France y participe. Les situations ne sont pas exactement comparables dans les deux pays, ne serait-ce que parce qu'en Catalogne, on ne recherche pas absolument une norme « correcte », une norme « normative », mais une norme « normale ». Mais la langue catalane se développe au sein du Consell Supervisor de Termcat (avec

4000 termes normalisés environ), comme la langue française se développe au sein des Commissions de terminologie coordonnées par la DGLFLF (avec 6000 termes officiellement recommandés environ). L'Académie française intervient dans le circuit décrit ; en Catalogne, la normalisation terminologique implique l'Académie de la langue catalane.

Le catalan et le français sont traités en parallèle : pour le contexte des Commissions officielles de terminologie et de néologie, avec la base FranceTerme, et pour le cadre des termes catalans, avec la base Neoloteca, ensemble des termes catalans normalisés par le Consell Supervisor de Termcat. Cette étude méthodologique touche une sélection de concepts de l'informatique et de leurs dénominations, les termes officialisés et leurs concurrents, en français et en catalan. Dans les deux cas, on bénéficie de travaux antérieurs, ayant porté sur les mêmes domaines, notamment sur des notions identiques (Candel 2002, Montané 2012). Il a été constaté qu'en général, dans des recherches préparatoires, une dénomination déjà utilisée est en général difficile à déraciner, quelle que soit sa forme, et qu'une lexie simple a plus de chance de s'implanter qu'une concurrente plus longue.

L'outil utilisé pour la constitution des corpus d'étude, comme pour l'analyse du degré d'implantation, est la plateforme Esten, due à T. Cabré et R. Nazar (Cabré / Montané 2015), dans sa seconde version, à l'IULA, Université Pompeu Fabra, Barcelone. C'est un outil pour le suivi de la terminologie normalisée, développé dans sa première version par le groupe de recherche IULATERM, en collaboration avec Termcat. La méthode consiste à explorer les usages à travers des corpus écrits, au moyen de l'analyse de variantes dénominatives concernant un même concept. Esten permet de traiter rapidement, de manière contrastive et comparable, les usages respectifs des termes dans chacun des corpus, qu'il s'agisse de termes normalisés ou simplement acceptés, tolérés, ou encore de termes rejetés ; l'expérience se déroule en parallèle dans chacune des deux langues. L'investigation met en jeu le potentiel d'implantation (probabilité qu'une forme s'implante ou non), le coefficient d'implantation (degré d'insertion d'une forme dans l'usage), le seuil d'implantation (valeur des différentes formes concurrentes).

Une étude témoin se déroule, impliquant Tereas Cabré et Danielle Candel, avec Amor Montané et Roger Nazar. Largement ouverte aux interprétations, elle exploitera un corpus de 2010 à 2013, notamment issu de la presse et des domaines administratif et institutionnel.

## Conclusion

La vieille Académie française et le jeune Processus d'enrichissement de la langue française travaillent ensemble pour préserver et enrichir la terminologie française. On constate que les différences qui séparent traditionnellement la lexicographie générale et la terminologie s'amenuisent : les deux secteurs convergent et s'enrichissent mutuellement. Peut-être un risque de purisme se fait-il jour, qui pourrait inhiber le

développement de la terminologie contemporaine. Par ailleurs, dans la description de cette dernière, l'écrit et les aspects contextuels semblent quelque peu délaissés, ce qui n'est pas étonnant à l'égard de la terminologie, mais n'oublions pas que cette dernière est elle aussi contextuelle. En tout état de cause, il est aujourd'hui nécessaire d'évaluer les résultats des travaux terminologiques réalisés par les linguistes et les spécialistes des diverses sciences et techniques. Un outil pour une enquête d'implantation, qui met en œuvre une méthode commune pour l'analyse des terminologies officielles françaises et catalanes, devrait apporter prochainement des éléments méthodologiques d'évaluation.

CNRS, Université Paris Diderot  
Université Pompeu Fabra, Barcelone

Danielle CANDEL  
Maria Teresa CABRÉ

## Bibliographie

- Ayres-Bennett, Wendy / Sejjido, Magali, 2011. *Remarques et observations sur la langue française. Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier.
- Cabré Castellví, M. Teresa / Montané March, M. Amor, 2015. « ESTEN, nueva herramienta de medida de la implantación », in : Alves, Ieda Maria / Simões Pereira, Eliane (ed.), *Neologia das Línguas Românicas*, São Paulo, CAPES, Humanitas, 1095-1106.
- Candel, Danielle, 2002. *Rapport de synthèse sur l'Etude d'implantation du vocabulaire de l'informatique et de l'internet*, rapport pour la DGLF, non publié, 121.
- Candel, Danielle, 2010. « Pour une évaluation de la pratique néologique dans les commissions de terminologie et néologie en France », in : Cabré, M. Teresa *et al.* (ed.), *Actes del I Congrés Internacional de Neologia de les Llengües Romàniques*, CINEO 2008, Barcelona, IULA, 431-444.
- Candel, Danielle, 2012. « Reformuler et définir les termes de spécialité ou tenter la traduction : étude de cas en terminologie institutionnelle du français (1971-2010) », in : Michaela Heinz (ed.), *Dictionnaire et traduction*, Berlin, Franck & Timme, 209-231.
- Collinot, André / Mazière, Francine, 1997. *Un prêt à parler, le dictionnaire*, Paris, PUF.
- Delavigne, Valérie / Gaudin, François (ed.) 1994. *Séminaire « Implantation des termes officiels », Terminologies nouvelles*, 12.
- Depecker, Loïc, 2001. *L'invention de la langue – Le choix des mots nouveaux*, Paris, Larousse / Armand Colin.
- Depecker, Loïc / Mamavi, Gina (ed.), 1997. *La mesure des mots – Cinq études d'implantation terminologique*, Rouen, Publications de l'université de Rouen.
- Dictionnaire de l'Académie*, 6<sup>e</sup> éd. (1835), 8<sup>e</sup> éd. (1932), 9<sup>e</sup> éd. (1992-).
- ESTEN, Eina de Seguiment de la Terminologia Normalitzada, Outil pour le suivi de la terminologie normalisée*, Université Pompeu Fabra, IULA, Barcelone.
- FranceTerme, Tous les termes publiés au *Journal officiel* par la Commission générale de terminologie et de néologie, Délégation générale à la langue française et aux langues de France, <<http://franceterme.culture.fr/FranceTerme/>>

- 
- FRANTEXT, *Base textuelle*, ATILF - CNRS & Université de Lorraine. <www.frantext.fr>.
- Montané March, Amor, 2012. *Terminologia i implantacio: analisi d'alguns factors que influeixen l'ús dels termes normalitzats de la informàtica i les TIC en llengua catalana*, thèse de doctorat, Université Pompeu Fabra, Barcelone.
- NEOLOTECA, Termes catalans normalisés, <www.termcat.es/neoloteca>
- Quemada, Bernard, 1997 (ed.). *Les Préfaces du Dictionnaire de l'Académie française 1694-1992*, Paris, Champion.
- Rey, Christophe, 2011. « Les 'Recommandations normatives' de la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* », *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique* 5, 59-82.
- Thoiron, Philippe 1994. « Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine », *Terminologies nouvelles*, 12, 77-88.
- Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue française du 19<sup>e</sup> et du 20<sup>e</sup> siècle (1971-1994)*, Klincksieck, puis Gallimard / TLF. *Le Trésor de la langue informatisé / TLFi*, <atilf.atilf.fr>

